

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT**

Une session ordinaire du conseil municipal est tenue lundi le 2 juillet 2012 à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Gaston Bourgault, Richard Castonguay, Patrice Thériault, Myriam Bourgault, Nelson Lacroix. Absente : Brigitte Chouinard. Dans l'assistance, 4 personnes étaient présentes.

**093-07-2012**

### **1- ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Richard Castonguay, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbal session régulière
- 3- Point informations
  - 3.1- Service incendie
  - 3.2- Loisirs
  - 3.3- Voirie
  - 3.4- Transport Adapté
  - 3.5- RIGD
  - 3.6- Comité touristique
  - 3.7- Salle
  - 3.8- Politique familiale
  - 3.9- Reconversion du collègue
- 4- Entente sur les droits d'utilisation des orthographies et photos numériques aériennes du territoire des MRC de Bellechasse, des Etchemins, de l'Islet, de Montmagny et de la Ville de Lévis
- 5- Demande d'adhésion de la municipalité de Tourville à l'entente intermunicipale pour l'inspection régionale en bâtiment et en environnement
- 6- Avis de motion – adoption d'un règlement établissant un Service de sécurité incendie
- 7- Résolution concernant le niveau de participation de la Municipalité de Saint-Adalbert dans le parc éolien communautaire de Sainte-Louise
- 8- Colloque annuel de la Fondation Rues principales
- 9- Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 10- Invitation à une journée portant sur l'agroforesterie et les perspectives de développement des produits forestiers non ligneux
- 11- Période de question
- 12- Conférences – Rendez-vous SAM
- 13- Acceptation des comptes
- 14- Acceptation des dépenses incompressibles
- 15- Varia
- 16- Levée

**094-07-2012**

### **2- PROCÈS-VERBAL SESSION RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la session régulière de juin 2012 tel que présenté et signé par le maire René Laverdière.

### **3- POINT INFORMATIONS**

#### **3.1- Service incendie**

Le maire René Laverdière mentionne que nous irons de l'avant avec le devis du camion de pompier. Dès que nous aurons les estimés de coût, nous demanderons la subvention à cet effet.

#### **3.2- Loisirs**

La conseillère représentante, Myriam Bourgault mentionne que le permis de boisson pour le tournoi de balles sera repayé à la municipalité. Elle mentionne également qu'un juge de ligne a été engagé pour le tournoi et que 2 personnes assureront la sécurité et ainsi éviter que des jeunes mineurs consomment de l'alcool. Un feu sera organisé à cet effet et la sécurité sera assurée par les pompiers.

#### **3.3- Voirie**

Le Maire René Laverdière explique que le 7<sup>e</sup> rang Ouest aurait besoin d'un mélange de poussière de pierre et de sel afin d'emplir les trous sur les accotements.

#### **3.4- Transport Adapté**

Le conseiller représentant Patrice Thériault mentionne qu'une rencontre a été tenue la semaine dernière avec l'Islet-Nord, la MRC de l'Islet, la MRC de Montmagny et le Transport Adapté de l'Islet-Sud. La réunion avait pour but de discuter d'une éventuelle fusion mais aucune conclusion pour le moment. Une rencontre se tiendra cette semaine pour voir comment les membres du comité du Transport Adapté L'Islet-Sud ont perçu l'idée de se fusionner.

#### **3.5- RIGD**

Rien.

#### **3.6- Comité touristique**

Rien.

#### **3.7- Salle**

Rien.

#### **3.8- Politique familiale**

Rien.

#### **3.9- Reconversion du collège**

La directrice générale Magguy Mathault donne des explications sur l'avancement du dossier.

095-07-2012

**4- ENTENTE SUR LES DROITS D'UTILISATION DES ORTHOGRAPHIES ET PHOTOS NUMÉRIQUES AÉRIENNES DU TERRITOIRE DES MRC DE BELLECHASSE, DES ETCHEMINS, DE L'ISLET ET DE LA VILLE DE LÉVIS**

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire René Laverdière à signer l'entente entre la MRC de l'Islet et la Municipalité de Saint-Adalbert sur les droits d'utilisation des orthographes et des photos numériques aériennes du territoire.

096-07-2012

**5- DEMANDE D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'accord de la Municipalité de Saint-Adalbert pour l'adhésion de la Municipalité de Tourville à l'entente intermunicipale du service d'inspection régionale en bâtiment et en environnement.

097-07-2012

**AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseiller Nelson Lacroix donne avis de motion de la présentation d'un règlement établissant un Service de sécurité incendie. La réunion pour l'adoption sera tenue le 14 août 2012 à 19h30. Demande de dispense de lecture dudit règlement est également faite par la présente.

098-07-2012

**7- RÉOLUTION CONCERNANT LE NIVEAU DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT DANS LE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ADALBERT**

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet prévoit signer une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la MRC de l'Islet devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), la municipalité peut se retirer de ce projet;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 02-2012 de la MRC de l'Islet prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation

dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien, le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien, ainsi que le nombre de voix attribué à son représentant au conseil de la MRC;

ATTENDU QU'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre municipalités participantes au prorata de la population en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QU'un 2<sup>e</sup> lot de 100 parts sur 500 est offert à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les parts non réclamées dans le 2<sup>e</sup> lot de 100 parts sur 500 est offert à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les parts non réclamées dans le 2<sup>e</sup> lot seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2<sup>e</sup> lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les 100 parts du 3<sup>e</sup> et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les parts non réclamées dans le 3<sup>e</sup> et dernier lot seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 3<sup>e</sup> lot, au prorata du nombre de parts qui leur ont été offertes dans ce lot;

ATTENDU QUE le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) Ce conseil demande que la participation de la municipalité de Saint-Adalbert dans le projet comprenne des parts issues du premier bloc de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2<sup>e</sup> bloc de 100 parts optionnelles et du 3<sup>e</sup> bloc de 100 parts optionnelles;
- 3) Ce conseil énonce sa volonté que la municipalité obtienne des parts supplémentaires résiduelles issues du 2<sup>e</sup> bloc, advenant que

certaines parts ne soient pas réclamées par des municipalités admissibles.

099-07-2012

### **8- COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES**

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire les personnes suivantes au Colloque annuel de la Fondation Rues principales et de payer les frais s'y rattachant :

- Magguy Mathault, directrice générale
- René Laverdière, maire
- Gaston Bourgault, conseiller
- Richard Castonguay, conseiller

### **9- SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Le maire annonce un montant subventionné de 8 000 \$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal provenant de la demande faite au député Norbert Morin.

### **10- INVITATION À UNE JOURNÉE PORTANT SUR L'AGROFORESTERIE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX**

Richard Castonguay et Gaston Bourgault se rendront à cette rencontre du 9 août prochain à la salle communautaire de Saint-Damase de 9h à 15h.

### **11- CONFÉRENCE – RENDEZ-VOUS SAM 2012**

Les conseillers laissent porter cette demande.

### **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le concierge demande s'il y a possibilité de faire restaurer quelques tables à la salle communautaire. Le maire va s'informer et revenir sur ce sujet. Une contribuable mentionne que le village est joli avec l'ajout de jardinières.

100-07-2012

### **13- ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes au montant de 36 240,46 \$. La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par la conseillère Myriam Bourgault. Cette dernière a apposé ses initiales.

101-07-2012

**14- ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire à payer les dépenses incompressibles du mois.

**15- VARIA**

Aucun point à varia.

**16- LEVÉE**

Il est proposé par Nelson Lacroix de lever l'assemblée à 20h15.

Maire : \_\_\_\_\_

Sec. : \_\_\_\_\_

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

\_\_\_\_\_  
Magguy Mathault, directrice générale et sec.-trés.